

Devant chez moi

J'entretiens ma portion de trottoir en arrachant ou en ébouillantant les herbes non désirées. Je peux aussi planter des fleurs en pied de mur, et même sur le trottoir.



Chez moi

J'arrête d'utiliser des produits phytosanitaires pour désherber ma cour, mon allée, ou pour entretenir mon jardin.



Depuis le 1er janvier 2019, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques s'applique aussi aux espaces privés des particuliers.

De toute façon, il n'est plus possible d'en trouver en jardinerie.



La commune a changé, l'avez-vous remarqué?

Une végétation nouvelle apparait ça-et-là, au pied des murs, sur les trottoirs...

Ces plantes des rues ne sont pas le signe d'un entretien négligé, mais d'un changement de pratiques : nous souhaitons dorénavant accorder plus de place à la nature dans notre commune (même dans le cimetière, sans nuire aux exigences de recueillement), et protéger la santé de tous.

Les agents communaux ont donc depuis plusieurs années arrêté d'utiliser des produits phytopharmaceutiques (pesticides) pour l'entretien de l'espace public, comme l'impose la loi.

En effet, ces produits polluent l'eau, l'air et les sols, et sont dangereux pour leur santé et celle des habitants. Ils ont revu leur manière de travailler, optant pour des techniques d'entretien manuelles, mécaniques, etc.







A chacun maintenant, dans l'espace privé, de modifier son comportement pour entretenir son jardin, sa cour, son bout de trottoir, ses jardinières.

En dépassant certaines idées reçues...

y'a des manvaises herbes, ça fait sale! Une plante, ce n'est pas sale.

Ce qu'on appelle "mauvaises herbes", ce sont simplement des plantes sauvages, qui poussent de manière spontanée et peuvent avoir un intérêt esthétique.

Le pire, ce sont les produits chimiques épandus sur les trottoirs et les pieds de murs,

bien plus dangereux que les "mauvaises herbes", que ce soit pour notre santé ou pour l'environnement...

C'est un retour en arrière, on revient à la bougie ! **Au contraire.** On prend en compte les évolutions positives de la société, et on respecte la loi.

On redécouvre aujourd'hui les pratiques des générations précédentes, et ce qui se faisait de vertueux avant.

Il faut parfois associer savoir-faire ancestraux et procédés actuels pour améliorer les pratiques d'aujourd'hui et de demain.

Les alternatives ça coûte plus cher! Pas nécessairement. L'usage de produits phytopharmaceutiques se répercute sur le prix de l'eau (le traitement de l'eau coûte cher), sur l'achat nécessaire d'équipements pour leur stockage, leur utilisation (matériel, vêtements de protection...) et

sur l'élimination des déchets associés.

Sans compter leur prix d'achat...

Le désherbage thermique ça consomme du carburant et ça émet du CO2! C'est vrai, le désherbage thermique n'est pas parfaitement écologique. Néanmoins, les désherbants chimiques proviennent principalement de la pétrochimie, qui consomme beaucoup d'énergie et émet donc également du CO2.

C'est pourquoi supprimer les produits chimiques, ce n'est pas miser sur une seule technique mais aussi **associer différentes méthodes**: mécaniques, manuelles, végétalisation, choix des revêtements... Et aussi un peu plus d'acceptation des plantes sauvages!

Du désherbant sur 2 m² devant chez moi ça ne pollue pas ! Si. Lorsque l'on traite sur une surface imperméable (bétonnée ou autre), la pluie va ensuite entraîner une partie des produits dans les bouches d'égouts, puis dans la rivière, puis dans le captage d'eau potable, et enfin dans l'eau du robinet.

y'en a marre des trucs d'écolos! Il s'agit simplement de respecter la loi, qui interdit l'application des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics et privés.

d'écolos! Et il est surtout question de votre santé, de la nôtre, de celle de vos enfants. Il n'y a pas besoin d'être "écolo" pour réduire l'usage de produits chimiques et vouloir vivre

dans un environnement plus sain.

Ressources utiles pour les particuliers

Guides pratiques

Guide pour jardiner plus nature

ONEMA, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2017) https://www.jardiner-autrement.fr/quide-jardiner-plus-nature/

Guide du jardin écologique

Agence régionale pour la nature et la biodiversité d'Ile-de-France (2012) https://www.arb-idf.fr/publication/guide-guide-du-jardin-ecologique-2012

Petit manuel des ressources au jardin

ADEME, Conseil départemental du Jura, Conseil départemental du Doubs, ASCOMADE (2012) https://www.sybert.fr/associations_collectivites/empruntez_une_exposition_commandez_des_guides-html/

Protéger les plantes de son jardin avec le biocontrôle

Agence française pour la biodiversité (AFB), Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (2015) https://www.jardiner-autrement.fr/brochure-proteger-plantes-de-jardin-biocontrole/

Sites Internet

www.jardiner-autrement.fr

Animé par la Société nationale d'horticulture de France (SNHF), ce site vous aide à adopter une nouvelle approche de protection du jardin. Il contient des fiches techniques par bioagresseur et leurs solutions de biocontrôle, les bulletins de santé du végétal, pour suivre les bioagresseurs par région, et beaucoup d'autres ressources.

www.hortiquid.org

Hortiquid, le savoir au jardin : les experts de la SNHF répondent à vos questions.

Application mobile

Vigijardin

téléchargeable sur Google Play et App Store http://ephytia.inra.fr/fr/P/118/VigiJardin